

## **Justificatif de Parution**

N° d'annonce: VOM-410397200

Nous soussignés, Vosges Matin représenté par son président, Christophe MAHIEU ,  
déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

**Date de mise en ligne** : 19/04/2024

**Support de parution** : Vosges Matin

**Département de parution** : Vosges

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR  
LA CREATION D'UNE STATION  
D'EPURATION DE  
L'AGGLOMERATION  
VITTEL-CONTREXEVILLE**

**Avis d'appel public à candidatures  
Concession du service public  
d'assainissement collectif**

**SECTION I : AUTORITE DELEGANTE**

I.1) Nom, adresses et point(s) de contact : Syndicat Intercommunal pour la Création d'une Station d'Épuration de l'Agglomération VITTEL-CONTREXEVILLE  
Mairie de CONTREXEVILLE  
75, rue Gaston Thomson 55140 CONTREXEVILLE  
Téléphone : 03 29 08 09 35  
Email : [laurence.cretenoy@contrexeville.fr](mailto:laurence.cretenoy@contrexeville.fr)  
Contact : Laurence CRETENROY, Responsable technique et administrative

Code NUTS : FR414  
Adresse du profil d'acheteur : <https://www.xmarches.fr>  
I.2) Nature de l'autorité délégente : Collectivité territoriale - EPCI  
I.3) Représentant de l'autorité délégente : Monsieur Luc GERECKE, Président

I.4) Renseignements :  
Renseignements d'ordre administratif :  
- Le ou les point(s) de contact surmonétionné(s).  
Renseignements d'ordre technique :  
Agence Technique Départementale des Vosges,  
A.PEREIRA-RODRIGUES, 8, rue de la Préfecture - 88088 EPINAL  
Cedex 9 - Tél : 03 29 38 52 21 - Email : [apereira-rodrigues@atd88.fr](mailto:apereira-rodrigues@atd88.fr)

**SECTION II : OBJET DE LA CONSULTATION**

II.1) Intitulé :  
Passation d'un contrat de délégation par affermage du service public d'assainissement collectif, qui est un contrat de concession au sens des dispositions du Code de la Commande Publique, attribué conformément aux articles L.1411-1 à L.1411-18 du Code Général des Collectivités Territoriales et aux prescriptions du Code de la Commande Publique.

Numéro de référence de la consultation : 2024SIVU01  
II.2) Code CPV principal : 9480000 - Service de gestion du réseau d'assainissement

II.3) Description des prestations :  
Délégation par affermage du service public d'assainissement collectif, incluant :

- La gestion technique du service (astreinte, surveillance, exploitation, entretien, maintenance, élimination de la totalité des sous-produits de l'épuration, renouvellement) ;
- Les relations avec les usagers du service (facturation, recouvrement, information, conseil) ;
- Les relations avec l'autorité concédante (contrôle, information, conseil).

Données du service (2022) :

- Nombre d'abonnés : 5.360 u
- Volume de facturation abonnés domestique : 591.104 m3
- Volume d'eaux usées traité : 2 694 035 m3/an STEU MANDRIES-SUR-VAIR
- Volume d'eaux usées traité : 11 335 m3/an STEU NORROY
- Volume de matières de vidange dépoté - STEU MANDRIES-SUR-VAIR : 135 m3/an
- Quantité de boues déshydratées produites : 182,42 IMS/an
- 4 autorisations ou conventions de déversement des effluents non-domestiques dont celle de la société NESTLE WATERS SUPPLY EST qui représente à elle seule un volume de 433.978 m3, dont :
- 267,402 m3 pour l'usine de CONTREXEVILLE, - 166.576 m3 pour l'usine de VITTEL

Ouvrages à exploiter :

- Linière du réseau : 142 km de réseaux d'eaux usées dont 90 km de séparatif et 52 km d'unitaire,
- 13 postes de refoulement,
- Station d'épuration à boues activées de 35 000 EH avec déshydratation des boues par filtre presse à polymères,
- Station d'épuration de type lits filtrants plantés de roseaux de 300 EH.

II.4) Durée de la concession :  
Durée du contrat : 15 ans à compter du 1er janvier 2025

**SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE**

III.1) Conditions de participation :

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis : le candidat produit une déclaration sur l'honneur attestant :

- Qu'il ne fait pas l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles L.3123-1 à 5 et L.3123-7 à 11 du Code de la Commande Publique ;
- Que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes, exigés en application des articles L.3123-18, 19 et 21 du Code de la Commande Publique, et dans les conditions fixées aux articles L.3000-1 à 4 du Code de la Commande Publique, sont exacts. Le candidat produit l'ensemble des documents justifiant qu'il ne fait pas l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles L.3123-1 à 5 et L.3123-7 à 11 du Code de la Commande Publique.

Le candidat produit :

- Une lettre de candidature indiquant l'identité du candidat ou du mandataire du groupement qui précisera l'identité de chaque membre dudit groupement ;
- Le pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat ;
- La déclaration sur l'honneur que le candidat est en règle au regard de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue par les articles L5212-1 à L5212-4 du Code du travail ;
- Le justificatif de l'inscription du candidat au registre du commerce et des sociétés (extraît K bis ou document d'effet équivalent) ;
- Les attestations d'assurance responsabilité civile et professionnelle en cours de validité.

III.1.2) Capacité économique et financière :

Le candidat produit :

- Les bilans et comptes de résultat des trois derniers exercices ;
- Le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires relatif à des prestations similaires à l'objet de la présente concession, réalisées au cours de trois dernières années ;
- Tout document de nature à faire apparaître la capacité économique et financière du candidat et notamment sa situation financière ;
- Une note de présentation du candidat (forme juridique, date de création, capital social, actionnaire ou associés principaux).

III.1.3) Capacité économique et financière :

Le candidat produit :

- Les moyens humains et techniques dont le candidat dispose pour la gestion du présent contrat de concession ;
- Les références du candidat dans les domaines d'activité faisant l'objet de la concession, indiquant notamment l'autorité délégente, le montant et la date du contrat ;
- Tout élément permettant de juger l'aptitude du candidat à assurer l'activité technique et professionnelle et notamment la continuité du service public et l'égalité des usagers devant ledit service.

Le candidat devra obligatoirement avoir les compétences en matière de :

- Gestion des ouvrages d'eau potable (entretien des ouvrages de prélèvement, usine de production, réseau de distribution, pompage, stockage, branchements, compteurs, astreinte 24h/24) ;
- Gestion des activités clientèle (relève, facturation, recouvrement, contacts téléphoniques 24h/24).

**SECTION IV : PROCEDURE**

IV.1) Modalités de présentation des candidatures :  
Les dossiers de candidatures devront être adressés à Monsieur le Président :  
- Par voie électronique uniquement sur le profil d'acheteur : <https://www.xmarches.fr>

IV.2) Date limite de réception des dossiers de candidature :  
Le vendredi 7 juin 2024 avant 11 heures.

IV.3) Langues pouvant être utilisées pour les candidatures : Français.  
IV.4) Critères de jugement des offres :

Les critères sont indiqués dans le règlement de la consultation.

**SECTION V : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

V.1) Voies et délais de recours :

- Référé précontractuel (articles L551-1 et suivants du Code de justice administrative) à introduire avant la signature du contrat.
- Référé contractuel (article L551-13 et suivants du Code de justice administrative) à introduire après la signature du contrat dans les délais prévus à l'article R551-7 du Code de justice administrative.
- Recours en contestation de la validité du contrat assorti le cas échéant de conclusions indemnitaires, dans un délai de deux mois suivant l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.
- Recours en référé suspension pouvant accompagner le recours en contestation de la validité du contrat.

V.2) Procédure de recours :

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Nancy - 5, Place de la Carrière - C.O. 20038 - 54036 NANCY Cedex  
Tél : 03.83.17.43.43 - Fax : 03.83.17.43.50  
Greffe du tribunal : [greffe.ta-nancy@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nancy@juradm.fr)  
Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Nancy - 5, Place de la Carrière - C.O. 20038 - 54036 NANCY Cedex  
Tél : 03.83.17.43.43 - Fax : 03.83.17.43.50  
Greffe du tribunal : [greffe.ta-nancy@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nancy@juradm.fr)  
Date d'envoi du présent avis à la publication : Mardi 16 avril 2024

**Lien de l'annonce** : <https://www.eurolegales.com/Annonce/AppelOffre/Vosges/Vosges-Matin/SP-ASSAINISSEMENT-COLLECTIF.html>



Christophe Mahieu

Président de Vosges Matin

**VOSGES MATIN**  
SA LA LIBERTÉ DE L'EST  
40 quai des Bons Enfants  
88000 ÉPINAL

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Mahieu', written in a cursive style.